

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 186 983	28,62	94,98	2 331 000	667 132	29,47	686 945
Taxe foncière non bâties (TFNB)	47 772	53,86	134,46	51 400	27 684	55,47	28 511
Taxe d'habitation (TH)	17 403	18,07	56,23	18 638	3 368	18,61	3 468
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	698 184		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>				

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité						
Taxe foncière non bâties (TFNB)	698 184						
Taxe d'habitation (TH)	=						
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)						

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			167 284	0	-18 985	55 283	203 582

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
718 924	203 582	922 506

À METZ

Le 10 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,  
ETIENNE EFFA

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES  
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 13/04/2023

Pour la Commune,  
E. GULINO



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste 346
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0
- c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 0
- d. Locaux industriels 164 329

Taxe foncière non bâtie

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

	346
	0
	0
	164 329
	2 609

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

	614 235
	8 545
	>>>

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

	8 545
	>>>
	>>>

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

	>>>
	18 638
	>>>

3. PRODUITS DES IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres

	>>>
	>>>
	>>>
	>>>
	>>>
	>>>
	>>>
	>>>

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

- a. Fraction de TVA nationale (%)
- b. TVA prévisionnelle
- c. Coefficient correcteur

	1,067339
	>>>
	>>>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	31,72	95,70	0,72400	94,98
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,82	137,05	2,59000	134,46
Taxe d'habitation (TH)	22,98	22,97	57,45	1,22000	56,23
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

	>>>
	>>>

6.2. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

	>>>
	>>>
	>>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

	>>>
	>>>
	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

18,94